

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 20 septembre 2021  
N° CP-2021-8-2-11

### **2<sup>ème</sup> Commission**

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

#### **Service instructeur**

Service tourisme et montagne

#### **Service consulté**

### **POLITIQUE DU TOURISME : PROGRAMME D'ACTIONS 2021 DE LA STRATÉGIE TOURISTIQUE DU MASSIF DES VOSGES 2020-2022**

Résumé : Dans le cadre de la stratégie touristique du massif des Vosges 2020-2022, le présent rapport a pour objet de proposer :

- L'attribution de deux subventions de fonctionnement pour un total de 42 790 € à Alsace Destination Tourisme (ADT) pour les actions portées en 2021 pour le compte des partenaires institutionnels ;
- L'approbation de la convention financière y afférente et l'autorisation du Président à la signer.

La Commission aux dynamiques économiques, touristiques, agricoles, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques a émis un avis favorable le 30 août 2021.

#### **1. Contexte : la stratégie touristique Massif des Vosges 2020-2022**

Destiné à associer pleinement les partenaires socio-économiques à la promotion du Massif des Vosges et à donner plus de poids à la collaboration des acteurs de la stratégie touristique du massif, un « contrat cadre de destination massif des Vosges » a été engagé sur la période 2014-2019.

Les partenaires institutionnels du massif (Etat, Régions, Départements) ont souhaité, à l'initiative des membres du Comité Interrégional de Pilotage et de Programmation (CIPP), poursuivre et encourager la dynamique pour la période 2020-2022, dans un esprit d'amélioration continue et ont décidé d'engager l'actualisation de la stratégie.

Cette stratégie touristique actualisée a été définie selon un positionnement fondé sur « l'homme et la nature ».

Le plan d'actions de cette stratégie, défini chaque année, se structure autour de trois filières majeures :

- **Les sports d'hiver, activités de pleine nature et itinérance** avec notamment les stations de sports d'hiver, les pôles d'activité de pleine nature, les chemins de randonnées et cyclistes ou les sites naturels ou paysages de grandes valeurs ;
- **Le tourisme de découverte** avec notamment l'agro-tourisme et les fermes-auberges, les monuments architecturaux historiques, les activités artisanales ou économiques, caractéristiques d'un savoir-faire local (verre et cristal, textile, bois) ;
- **L'éco-tourisme** avec notamment les stations vertes de vacances et les deux Parcs Naturels Régionaux (PNR).

Ce plan d'actions est mis en œuvre par les partenaires du massif des Vosges, notamment Alsace Destination Tourisme (ADT), l'Agence Régionale du Tourisme (ART) Grand Est, les Parcs Naturels Régionaux (PNRBV et PNRVN) ou l'UNAT (tourisme social et solidaire).

La stratégie touristique Massif des Vosges 2020-2022 a été adoptée par les Conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, par délibération de leur Commission permanente, respectivement le 11 septembre et le 22 juin 2020.

Il convient de rappeler que, par ailleurs, en réaction à la crise sanitaire, le collectif massif des Vosges a travaillé dès le mois de mars 2020 à la co-construction d'un plan de relance du tourisme pour soutenir les professionnels du tourisme du massif des Vosges, axé sur des offres touristiques et une communication ciblées, ainsi que l'implication des professionnels de la montagne, avec les moyens financiers de la convention interrégionale du massif des Vosges 2015-2020, à budget constant.

## **2. Le plan d'actions et le financement du programme d'actions 2021**

### 2.1. Le plan d'actions global

Le coût total du programme d'actions 2021 proposé s'élève à **1 253 500 €** (*maquette financière en annexe 1*).

Le plan de financement en est le suivant :

1. Les partenaires financiers publics s'engagent à contribuer au financement des actions inscrites au contrat 2021 à hauteur de **1 000 600 €** au total, dont :
  - Europe (Axe FEDER « Massif des Vosges » du PO FEDER-FSE Lorraine et massif des Vosges) : **384 760** ;
  - Enveloppe « Pacte Vosges » : **250 000 €**
2. autofinancement et fonds privés : **252 900 €**.

### 2.2. Les actions portées par ADT

Au sein de ce programme 2021, **les actions portées par ADT en faveur du développement de l'offre touristique se déclinent comme suit :**

Sous-axe	Action	Partenaires associés	Coût € TTC
Activités de pleine nature	Campagne de promotion de l'itinérance	Club Vosgien, FF de randonnée, membres de la commission communication	170 000
	Développement de l'itinérance	Club Vosgien, FF de randonnée	30 000
Tourisme de découverte	Promotion d'une offre de découverte agrotouristique	Fermes Auberges du Haut-Rhin, Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV), Chambres d'Agriculture d'Alsace et des Vosges, ...	20 000
Stratégie digitale	Campagne de webmarketing	Tous les partenaires financiers	40 000
	Poste de webmaster		50 000
	Développement site web		55 000
Marketing et communication	Relation Presse Allemagne	Membres de la commission Presse	10 000
<b>Total</b>			<b>375 000</b>

La demande de financement formulée par ADT porte sur les actions suivantes :

- Itinérance et agrotourisme 13 860 €
- Ecosystème digital et marché allemand 28 930 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Montants €
Europe Fonds FEDER Massif des Vosges + Pacte Vosges	206 250
Etat FNADT	50 050
Région Grand Est + Pacte Vosges	71 810
<b>CeA</b>	<b>42 790</b>
<i>Dont Itinérance et agrotourisme</i>	<i>13 860</i>
<i>Dont Ecosystème digital et marché allemand</i>	<i>28 930</i>
Département de la Haute-Saône	4 100
<b>Sous-total</b>	<b>375 000</b>
<i>Autofinancement ADT (dépenses de personnel)</i>	<i>93 750</i>
<b>Total</b>	<b>468 750</b>

**La Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée par ADT à hauteur totale de 42 790 € (p.m. montant identique 42 790 € au total en 2020 pour les deux Départements alsaciens).**

La Commission aux dynamiques économiques, touristiques, agricoles, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques a émis un avis favorable le 30 août 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer deux subventions de fonctionnement d'un montant total de **42 790 €** à Alsace Destination Tourisme (ADT) pour les actions portées en 2021 dans le cadre de la Stratégie touristique du massif des Vosges, et déclinées comme suit :
  - o Itinérance et agrotourisme **13 860 €**
  - o Ecosystème digital et marché allemand **28 930 €**

Les subventions seront versées en une seule fois après signature de la convention financière par les parties ; les crédits seront prélevés sur l'opération P059O001-1038-65-65748-633-tranche de financement P059O001T19 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace ;

- D'approuver la convention financière y afférente, annexée au présent rapport et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY